Réforme des institutions et du système électoral pour redonner un sens à la politique

La Vème république a éloigné les électeurs de la politique. Le gouvernement semble mal connaître la situation réelle des citoyens (gilets jaunes). Les manœuvres politiciennes par regroupement de partis, le vote par défaut et le vote sur un nom discréditent la politique en France. Les petits partis, qui ne représentant souvent qu'un nom, y contribuent également. **La réforme du système électoral serait donc primordiale dans le cadre d'une VIème république**.

Afin que la représentation nationale corresponde au choix des électeurs, il faudrait mettre en place **des élections** :

a) sur liste mixte départementale :

- de candidats au mandat de **député**, **à la proportionnelle, à 1 tour**, avec une prime majoritaire limitée à 50% (majorité relative),.pour des discussions plus valorisantes à l'Assemblée.
- de candidats au mandat de **conseiller départemental**, **à la proportionnelle, à 1 tour.**

b) sur liste mixte municipale :

- de candidats au mandat de **conseiller municipal, à la proportionnelle, à 1 tour**, avec une prime majoritaire limitée à 50%, pour des discussions constructives.

Pour ne pas subir des alliances de circonstances, **les partis présentant des listes nationales** (députés et conseillers départementaux) **devraient être créés et enregistrés avant le 1er janvier de l'année précédente.**

Afin de rajeunir le monde de la politique, **les mandats de président, députés, de conseiller départemental, de sénateur, de conseiller municipal seraient limités à 2 mandats entiers, consécutifs ou non. Tous ces mandats seraient de six ans.**

Pour avoir une meilleure connaissance des problèmes sur un département, **les circonscriptions et les cantons seraient supprimés**. Le vote en un seul tour diminuerait les frais de campagne.

Election des députés

Afin que chaque département possède un représentant du parti majoritaire au niveau national, **le nombre de députés par département devrait être pair**. **Le nombre de députés passerait à 600**, la majorité relative serait alors de 300 députés.

Le parti majoritaire aurait donc 50% d'élus de sa liste départementale puis les autres listes se répartiraient les 50% restants suivant leur résultat départemental.

Le vote d'un amendement par seulement 200 députés a de quoi surprendre. Pour une présence accrue sur les bancs de l'assemblée, **il faudrait supprimer le pouvoir d'absence et supprimer les votes sans quorum**. Un minimum de 301 députés devrait être imposé pour qu'un vote soit valide.

Du fait du nombre de députés passant à 600, **les groupes passeraient à 18 députés**.

Ce système éliminerait les petits partis car il faudrait trouver nationalement 300 personnes par liste **et les autres partis devraient avoir un regain d'activités.**

Election des sénateurs

Elle aurait lieu à mi-mandat du mandat présidentiel.

Les conseillers municipaux, départementaux, …élisant les sénateurs, sont le premier échelon de l'application de la politique gouvernementale. **Il serait donc logique que ce soit le Sénat qui soit dissout et non l'Assemblée Nationale**.

Election du (de la) président (e) de la République

Elle aurait lieu après les législatives pour mener la politique choisie par les Français.

Le groupe majoritaire de l'Assemblée nationale proposerait un (e) candidat (e) et le groupe majoritaire du Sénat ferait de même.

La campagne présidentielle aurait lieu entre ces deux candidats. Les citoyens français choisiraient en 1 tour le (la) président (e).

Pour un pouvoir plus axé sur les collectivités locales, **le président de la République ne pourrait plus dissoudre l'Assemblée nationale mais pourrait dissoudre le Sénat. Le mandat sénatorial des nouveaux élus serait raccourci.**

S'il y avait cohabitation, il ne pourrait durer que jusqu'à une élection suivante de l'assemblée ou du sénat.. Le groupe majoritaire désignerait alors un candidat à la présidentielle. **Une élection présidentielle, partielle ou non, aurait alors lieu.**

Didier DRONNE, section du Mans